

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 282 440 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

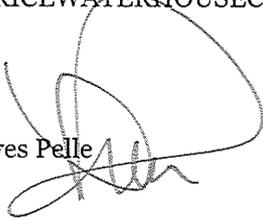
Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Rennes, le 25 avril 2014

Les commissaires aux comptes

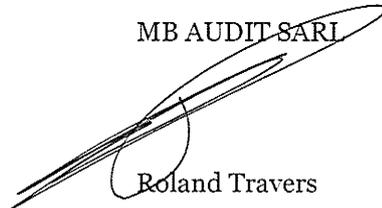
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Yves Pelle



MB AUDIT SARI

Roland Travers



**GUILLEMOT CORPORATION**  
**Société anonyme au capital de 11 553 646,72 euros**  
**Siège social : Place du Granier - BP 97143 - 35571 Chantepie Cedex**  
**414 196 758 RCS RENNES**

-----

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS**  
**PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4° DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société Guillemot Corporation S.A., au cours de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013, s'élève à 282 440 Euros.

Le Conseil d'administration, le 26 mars 2014



-----

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées déterminé par la société Guillemot Corporation S.A., figurant sur le présent document et s'élevant à 282 440 Euros, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit S.A.  
Membre de PricewaterhouseCoopers



Yves PELLE  
Associé

MB Audit SARL



Roland TRAVERS  
Associé-Gérant